

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Après avoir procédé à la désignation de Fabrice GYSELINCK, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30, à la Mairie de SCIONZIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 4 octobre 2022.

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

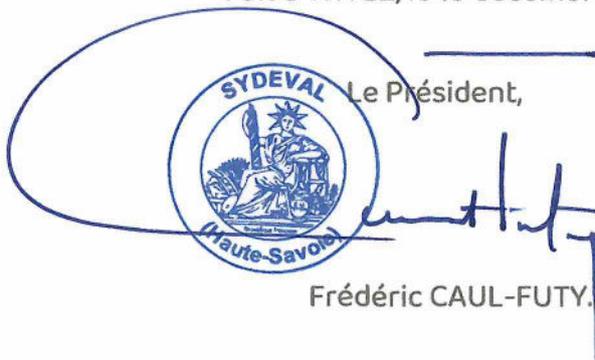
- 1°- Installé les nouveaux Délégués syndicaux titulaires et suppléants, représentant la commune de SCIONZIER. (Délibération n° 2022-38).
- 2°- A adhéré à la procédure engagée par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE, en vue de procéder au renouvellement du contrat groupe concernant l'assurance des risques statutaires du personnel – qui arrive à échéance le 31 décembre 2022. (Délibération n° 2022-39).
- 3°- Autorisé de procéder à des engagements, liquidations, et mandatement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023, portant sur le budget principal et sur les budgets annexes « assainissement collectif » et « traitement des déchets ». (Délibération n° 2022-40).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 4°- Créé un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2° classe, afin de demander la mutation d'un agent pour la compétence « Tri sélectif ». (Délibération n° 2022-41).
- 5°- Approuvé la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2022, en dépenses et recettes des sections d'exploitation et d'investissement, afin de pouvoir absorber les révisions de prix du MGP de l'UVE. (Délibération n° 2022-42)
- 6°- Réactualisé la répartition des CP 2022 et 2023 - Travaux de couverture de la plateforme des mâchefers et travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'usine d'incinération de MARIGNIER, du traitement des NOx et de la réduction des rejets liquides. (Délibération n° 2022-43)
- 7°- Signé l'avenant n°4 au Marché Global de Performance de l'unité de valorisation énergétique de MARIGNIER : modification des conditions de vente de l'électricité. (Délibération n° 2022-44)
- 8°- Approuvé la signature par le Président du marché d'achat d'électricité pour l'année 2023, prenant en considération les incertitudes sur les consommations qui seront réellement réalisées en 2023 - Marché relatif à l'achat d'électricité lors de l'arrêt du Groupe turbo-alternateur de l'Unité de Valorisation Énergétique. (Délibération n° 2022-45)
- 9°- Prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 des dispositions du Contrat de Valorisation des déchets d'Emballages Ménagers (Barème F : 2018-2022) conclu entre notre syndicat et CITEO, ainsi que des contrats relatifs à la reprise des matériaux recyclables – Signature des renouvellements et avenants aux différents contrats correspondants. (Délibération n° 2022-46).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SYDEVAL.

Fait à THYEZ, le 15 décembre 2022


Le Président,

Frédéric CAUL-FUTY.